



FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Adresse :

Numéro de lot (si connu) :

Nom :
Adresse :
Code postal :

Téléphone :	
-------------	--

Télécopieur :

Courriel :

Nom :
Adresse :
Code postal :

Téléphone :	
-------------	--

Télécopieur :

Courriel :

La demande est effectuée : ☐ Pour un nouveau projet ☐ Pour un projet existant

Si nouveau projet : ☐ Construction ☐ Lotissement

[illegible]

8, route Principale Est, C.P. 2150, Marsoui (Qc) G0E 1S0 • 418-288-5552 • 418-288-5104 (télécopieur) • municipalite.marsoui@hotmail.ca

JUSTIFICATION DE LA DEMANDE *(Des pages supplémentaires peuvent être jointes au formulaire.)*

1. Quelles sont les raisons pour lesquelles le demandeur ne peut se conformer à la réglementation ?

2. Quels sont les préjudices (atteinte aux droits, aux intérêts, au bien-être) que vous cause la réglementation ?

3. La dérogation affecte-t-elle les propriétés voisines ? Si oui, de quelle façon ?

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

☐ *Je comprends et je consens à l'utilisation de mes renseignements personnels.*

Les renseignements personnels recueillis par la MRC de La Matanie et votre municipalité locale sont nécessaires pour l'analyse de votre demande. Ces renseignements seront traités confidentiellement. Toute omission de les fournir peut entraîner un refus de la demande. La MRC et la municipalité ne communiqueront ces renseignements qu'à leurs membres du personnel autorisés ou à leurs partenaires et, exceptionnellement, à certains ministères ou organismes, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*. Ils peuvent également être utilisés aux fins de statistiques, d'études ou de sondages. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels vous concernant ou de les faire rectifier. Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

SIGNATURE

Date

Signature